



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES : BUDGET VILLE

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.09.019

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES : BUDGET VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Le Comptable Municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer des non-valeurs d'un montant de 564.80 € sur le budget de la Ville d'Hennebont pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Années d'origine	Montant
2017	0,06 €
2018	168,53 €
2019	177,00 €
2020	163,23 €
2021	55,98 €
TOTAL	564,80 €

Motifs de Non Valeur	Montants
Poursuite sans effet	128,11 €
Combinaison infructueuse d'actes	403,60 €
RAR inférieur seuil poursuite	33,09 €
TOTAL	564,80 €

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	285,82 €
Garderies	49,50 €
Alsh	154,60 €
Droit de place Marché	1,90 €
Titre suite divers incidents	0,08 €
Vie associative	0,90 €
Frais expertise véhicule	72,00 €
TOTAL	564,80 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admissions en non-valeur.

D'autre part, le Comptable Public d'Hennebont sollicite l'admission en non-valeur pour un dossier ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel. Ce dossier concerne 1 personne pour un montant de 503.37 € et les années et les prestations suivantes :

Années d'origine	Montants
2017	351,25 €
2018	118,19 €
2020	33,93 €
TOTAL	503,37 €

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	187,74 €
Garderies	153,69 €
Alsh	161,94 €
TOTAL	503,37 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 créances éteintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le Comptable Public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 août 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » du 13 septembre 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ